



Conseil économique et social

Distr.: Générale
9 octobre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 17-20 décembre 2013

Points 2 et 7 de l'ordre du jour provisoire*

Importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable

Questions de politique générale concernant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Vers un marché intégré plus large en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Dans l'étude thématique établie pour la soixante-huitième session de la Commission en 2012, *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*, le secrétariat présente un tableau d'ensemble de l'intégration économique régionale comportant quatre volets: a) un marché intégré; b) une connectivité ininterrompue; c) la coopération financière; et d) les moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs. Dans le présent document, le secrétariat expose les arguments en faveur de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, décrit les possibilités offertes et les obstacles soulevés par un régionalisme plus large dans la région, et examine trois manières dont la région Asie-Pacifique pourrait réaliser l'objectif à long terme d'un marché intégré à l'échelon régional. Parmi ses recommandations, le secrétariat met l'accent sur la nécessité de renforcer les groupements sous-régionaux de coopération régionale, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, et le Forum des Îles du Pacifique, qui pourront servir d'assises pour un arrangement plus large par l'échange de données d'expérience destinée à identifier les meilleures pratiques et à promouvoir l'apprentissage mutuel, et il estime que la CESAP, étant donné l'importance de sa composition et de son expertise, est dans une position idéale pour tenir lieu de plateforme à un tel échange.

* E/ESCAP/MCREI/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Les arguments en faveur de l'intégration économique régionale.....	3
III. Les nouveaux modèles d'intégration économique régionale	6
IV. Les éléments clefs d'un programme d'intégration économique régionale.....	7
V. Les possibilités économiques d'un régionalisme plus large	9
A. Évaluer les possibilités d'exportation.....	9
B. Le commerce des services	10
C. Les mouvements migratoires.....	11
D. Les investissements directs étrangers	12
VI. La fragmentation économique de la région et ses coûts commerciaux élevés.....	12
VII. Vers un marché intégré plus large.....	14
VIII. Questions appelant un examen plus approfondi.....	17
 Tableaux	
1. Indicateur des possibilités d'exportation pour le pays moyen dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique et certaines régions du monde.....	10
2. Coûts commerciaux intra- et extrarégionaux en Asie et dans le Pacifique, à l'exclusion des coûts tarifaires (2007-2010)	14
 Figures	
1. Taux de croissance réel du PIB des économies en développement de l'Asie et du Pacifique et des économies avancées	4
2. Réseau des accords de commerce entre les pays d'Asie et du Pacifique	13
3. Bénéfices potentiels de l'élargissement de la Zone de libre-échange de l'ASEAN à l'ASEAN+6	16

I. Introduction

1. En décembre 1963, la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue à Manille sous les auspices de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) qui est devenue depuis la CESAP, a approuvé une proposition visant à établir la Banque asiatique de développement afin d'aider les pays membres à reconstruire leur économie alors qu'elles sortaient de la guerre et du colonialisme.

2. Cinquante ans plus tard, alors que les États membres de la CESAP s'efforçaient de trouver les moyens de soutenir leur dynamisme dans le contexte planétaire radicalement modifié de l'après-crise financière mondiale, la Commission a adopté la résolution 68/10 sur le renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, par laquelle elle priait la Secrétaire exécutive, entre autres choses, d'appuyer l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013. La Conférence est chargée

d'examiner les propositions formulées dans l'étude thématique établie^{1,2} pour la soixante-huitième session de la Commission afin de faire progresser la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

3. L'étude thématique présente un tableau d'ensemble de l'intégration économique régionale comportant quatre volets: a) un marché intégré; b) une connectivité ininterrompue; c) la coopération financière; et d) les moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs. Le secrétariat estime que le renforcement de l'intégration et de la coopération économiques dans la région pourrait être mutuellement avantageux pour tous les pays et déterminant quant à la réalisation des objectifs de développement essentiels.

4. Dans le présent document, le secrétariat expose d'abord les arguments en faveur de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, décrit les modèles d'intégration économique régionale qui commencent à voir le jour dans la région et fournit des précisions sur les quatre grands volets d'un programme d'intégration économique régionale. Ensuite, il examine les possibilités économiques d'un régionalisme plus large dans la région, la fragmentation économique de la région et ses coûts commerciaux élevés, et la manière dont la région pourrait s'orienter vers un marché intégré plus large. Les trois autres volets du programme d'intégration économique régionale présentés dans l'étude thématique – la connectivité, la coopération financière et la coopération en vue de faire face aux vulnérabilités et risques communs – font l'objet d'un examen dans une note distincte du secrétariat intitulée « Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité et de finance et pour affronter les vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI/2).

5. Durant leurs délibérations, les représentants souhaiteront peut-être échanger des vues sur les manières de s'orienter vers un marché intégré plus large en Asie et dans le Pacifique. Ils souhaiteront aussi peut-être guider le secrétariat quant aux manières d'aider les gouvernements de la région à cette fin.

II. Les arguments en faveur de l'intégration économique régionale

6. La croissance rapide de la région Asie-Pacifique depuis 1950 a bénéficié d'un environnement économique externe favorable et d'opportunités offertes par la mondialisation. Mais dans un contexte radicalement modifié à l'issue de la crise financière mondiale, le dynamisme de la région, essentiel pour éliminer la pauvreté et la faim et pour réaliser un siècle de l'Asie et du Pacifique, sera en grande partie tributaire de sa capacité à exploiter les possibilités d'intégration économique régionale.

7. Compte tenu des nombreuses complémentarités liées à sa diversité, la région de l'Asie et du Pacifique, qui ne s'est intéressée que tardivement au régionalisme, dispose d'un grand nombre de possibilités sous-exploitées d'intégration régionale mutuellement avantageuse. L'intégration économique régionale peut aussi contribuer à l'équilibre du développement régional, les économies à la traîne se voyant ainsi plus fortement reliées et intégrées aux pôles de croissance économique que sont notamment la Chine et l'Inde. Outre

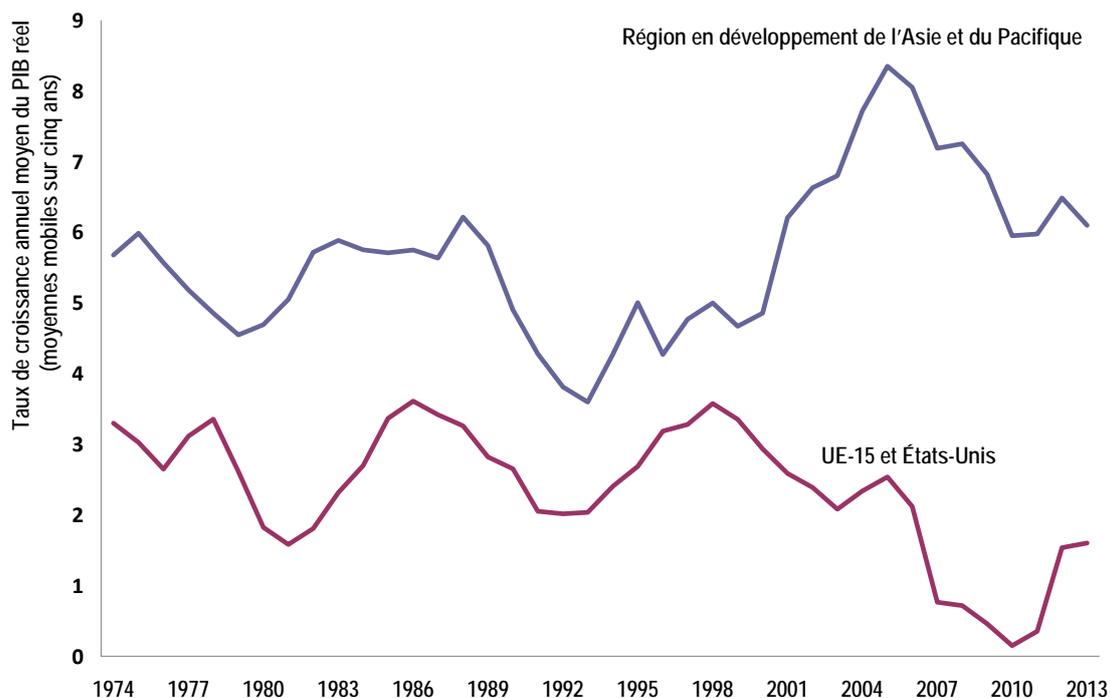
¹ *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* (ST/ESCAP/2629). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/pdd/publications/themestudy2012/themestudy2012-full.pdf.

² Voir aussi E/ESCAP/68/22.

le fait de favoriser la paix, une telle collaboration pourrait aider la région à faire face aux vulnérabilités et risques communs et à accroître son emprise sur la gouvernance économique mondiale proportionnellement à son poids économique croissant.

8. Bien que l'essor économique de l'Asie et du Pacifique puisse paraître récent, il s'agit en fait d'un regain. Si la région de l'Asie et du Pacifique représentait 56 % du produit intérieur brut mondial jusqu'en 1820, sa part s'était réduite pour tomber à 16 % en 1950³. Par la suite, elle a commencé à reconquérir sa place dans l'économie mondiale, tout d'abord grâce à la croissance rapide du Japon, puis par la montée des pays nouvellement industrialisés de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et, plus récemment, par l'essor de ses deux pays les plus peuplés: la Chine et l'Inde. Le centre de gravité de l'activité économique mondiale a basculé d'une manière décisive à l'est (voir figure 1). En raison de ce dynamisme, les projections à long terme donnent à penser que la part de la région dans l'économie mondiale pourrait dépasser 50 % d'ici 2050, et retrouver ainsi le niveau d'il y a 200 ans⁴.

Figure 1
Taux de croissance réel du PIB des économies en développement de l'Asie et du Pacifique et des économies avancées



Source: CESAP, d'après la Division de statistique de l'ONU, base de données des principaux agrégats des comptabilités nationales. Disponible à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/snaama/Introduction.asp>; et base de données du Fonds monétaire international, Perspectives économiques mondiales. Disponible à l'adresse: www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/01/weodata/index.aspx (consulté le 18 juin 2013).

Note: La région de l'Asie et du Pacifique comprend les membres et membres associés de la CESAP à l'échelon régional. La région en développement de l'Asie et du Pacifique ne comprend pas l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

³ Angus Maddison, *Statistics on world population, GDP and per capita GDP, 1-2008 AD*. Disponible à l'adresse: www.ggdc.net/MADDISON/oriindex.htm.

⁴ Harinder S. Kohli, Ashok Sharma et Anil Sood (dir.), *Asia 2050: Realizing the Asian Century*, chapitre IV, « Asia in the global economy in 2050: the Asian century », Singapour, Banque asiatique de développement, 2011. Disponible à l'adresse: www.oecd/site/iops/research/48263622.pdf.

9. Il faut cependant envisager des prévisions si optimistes avec prudence car les marchés occidentaux continuent de faire face à un horizon incertain et risquent de ne pas pouvoir rester les principaux moteurs de croissance de la région au lendemain de la crise financière mondiale. Le maintien de la croissance dans la région exigera donc des économies de l'Asie et du Pacifique qu'elles s'appuient davantage sur les sources de demande intérieures et régionales.

10. L'un des réservoirs de demande intérieure les plus prometteurs est certes constitué par le « milliard de personnes d'en bas » qui vivent à l'heure actuelle dans la pauvreté mais, pour grossir les rangs de la masse des consommateurs d'Asie et du Pacifique, ils devront encore voir leur pouvoir d'achat stimulé. Pour cela, des progrès plus rapides sont à accomplir vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de vastes investissements dans l'éducation, les services de santé, la protection sociale et l'infrastructure de base, de sorte que toutes les couches de la population puissent avoir accès à des emplois hautement productifs et bien rémunérés. Il faut donc que des emplois productifs et générateurs de revenus existent et que, du même coup, le secteur privé, en particulier celui des petites et moyennes entreprises, soit assez porteur pour générer la plupart des emplois dans les pays développés et en développement.

11. L'infrastructure représente une autre possibilité importante d'investissement. Dans l'ensemble de la région, la disponibilité d'infrastructures essentielles pour le développement économique et social se caractérise par des contrastes saisissants. Pour combler les écarts infrastructurels de la région, il faudrait des investissements de l'ordre de 8 billions de dollars sur une décennie, soit environ 800 milliards de dollars par an⁵. Si ces investissements devaient être financés, ils pourraient constituer une source importante de la demande globale, tout en contribuant à un modèle de développement régional plus équitable et géographiquement plus équilibré.

12. L'intégration régionale peut aussi aider les pays de l'Asie et du Pacifique à faire face aux vulnérabilités et risques communs, dont beaucoup sont économiques. La crise financière asiatique de 1997, par exemple, a d'abord éclaté en Thaïlande avant de s'étendre à toute l'Asie de l'Est, mettant ainsi en évidence les interdépendances régionales et suscitant une réaction sous la forme de l'Initiative de Chiang Mai. Il existe toutefois beaucoup d'autres sujets de préoccupation communs dont l'un est la sécurité énergétique – la fourniture d'énergie à des prix abordables. On pourrait s'atteler à ce problème par un certain nombre de mesures, en reliant par exemple les centres de production et de consommation par des réseaux électriques, des gazoducs et des oléoducs, par des programmes communs de développement technologique en faveur des sources d'énergie non traditionnelles, et par la mise en place d'un marché régional de l'énergie. Une autre vulnérabilité résulte des pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles. Pour y faire face, les pays de l'Asie et du Pacifique pourraient mettre en commun leurs ressources pour élaborer des technologies économes en ressources et à faible teneur en carbone. La sécurité alimentaire est un autre sujet de préoccupation commun; les mesures régionales envisageables pourraient consister à: a) partager des ressources en vue de recherches communes destinées à renforcer la productivité agricole et à créer des banques alimentaires régionales; et b) adopter des mesures de protection

⁵ Banque asiatique de développement et Institut de la Banque asiatique de développement, *Infrastructure for a Seamless Asia*, Tokyo, Institut de la Banque asiatique de développement, 2009. Disponible à l'adresse: www.adbi.org/files/2009.08.31.book.infrastructure.seamless.asia.pdf.

sociale pour améliorer l'accès à la nourriture, et des mesures sanitaires et d'assainissement pour une meilleure alimentation.

13. L'intégration économique régionale peut aussi promouvoir une compréhension mutuelle plus grande, aider à résoudre des conflits et ouvrir la voie à la paix et à la stabilité en renforçant les interdépendances mutuelles et en accordant plus de place au dialogue entre les pays. Enfin, la coopération et l'intégration régionales pourraient permettre à l'Asie et au Pacifique d'exercer une influence sur la gouvernance économique mondiale à la mesure de son poids économique croissant. La région serait ainsi mieux à même de façonner le nouvel ordre économique mondial conformément à ses besoins de développement.

14. La région de l'Asie et du Pacifique présente un certain nombre d'avantages qui devraient l'aider à accélérer l'intégration économique. L'un d'eux tient à une histoire et à une culture communes. Les économies de la région se caractérisent aussi par des complémentarités résultant de leurs niveaux de développement très différents ainsi que de leur dotation différente en termes de ressources naturelles, de capitaux et de main-d'œuvre. Ces complémentarités sont à la base de l'émergence de chaînes de valeur régionales qui renforcent les liens économiques entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Le facteur le plus important pour la réussite de l'intégration économique régionale, toutefois, est constitué par la présence de vastes marchés en pleine croissance. L'émergence d'une classe moyenne nombreuse disposant de revenus et d'un pouvoir d'achat croissants dans les économies les plus dynamiques de la région Asie-Pacifique se traduit par la création des plus importants marchés du monde pour un éventail de plus en plus large de produits et de services, allant des téléphones portables aux avions à réaction en passant par les voitures automobiles. Cette demande croissante entraîne une expansion rapide du commerce intrarégional en Asie et dans le Pacifique, rendant ainsi l'intégration économique régionale non seulement de plus en plus viable mais aussi hautement souhaitable.

III. Les nouveaux modèles d'intégration économique régionale

15. Le régionalisme est devenu une tendance dominante de l'économie mondiale après la création du marché unique européen en 1992 et l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994. Ces accords commerciaux régionaux ont été suivis par beaucoup d'autres dont le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté andine des Nations en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en Afrique subsaharienne. À l'heure actuelle, environ 350 accords commerciaux régionaux sont en vigueur dans le monde entier.

16. Malgré deux premières initiatives – l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (APTA), signé en 1975 sous le nom d'Accord de Bangkok, et l'Union asiatique de compensation établie en 1974 – prises toutes deux sous les auspices de la CESAP, la région Asie-Pacifique ne s'est intéressée que tardivement à l'intégration économique régionale. Toutefois, la poussée du régionalisme comme tendance dominante de l'économie mondiale dans les années 1990 et la crise asiatique de 1997, qui ont mis en lumière l'interdépendance économique régionale, ont poussé à repenser en profondeur l'importance de la coopération économique régionale. Depuis lors, l'Initiative de Chiang Mai pour la coopération monétaire et diverses

autres initiatives en faveur de l'intégration économique régionale ont été prises.

17. Parmi les exemples d'initiatives destinées à favoriser l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, il faut citer la Zone de libre-échange de l'ASEAN⁶ (AFTA) dont la mise en œuvre a été avancée de 2008 à 2002 et qui a été remplacée en 2010 par l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN (ATIGA), qui devrait aboutir à la mise sur pied de la Communauté économique de l'ASEAN en 2015. De même, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) a adopté en 2004 l'Accord sur la zone de libre-échange sud-asiatique (ZLESA)⁷, qui devrait être mis pleinement en application d'ici à 2006. On relèvera d'autres initiatives comme l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA) de 2003, l'Accord sur le commerce du Forum des Iles du Pacifique (PICTA) de 2001 et l'Accord du Forum des Iles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques (PACER) de 2001. Ces groupements sous-régionaux sont complétés par plus de 150 accords de libre-échange bilatéraux, dont beaucoup ont été signés avec des pays extérieurs à la région.

18. Le fait que de nombreux dirigeants et hommes d'État de la région ont énoncé leurs visions d'une communauté de l'Asie et du Pacifique élargie témoigne aussi de la reconnaissance croissante de l'intégration économique régionale accrue dans la région de l'Asie et du Pacifique (voir encadré).

IV. Les éléments clefs d'un programme d'intégration économique régionale

19. L'intégration économique régionale exigera une vision à long terme pour l'édification d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique appuyée par les cadres et institutions nécessaires. Quatre grands volets entreront en ligne de compte:

a) *Un marché intégré de l'Asie et du Pacifique* – Ce volet nécessitera un regroupement des nombreux programmes bilatéraux et sous-régionaux dans le cadre d'un programme régional de coopération commerciale et économique plus large, ouvert à tous les pays de l'Asie et du Pacifique afin de faciliter l'exploitation des complémentarités qui existent entre les sous-régions et qui ne sont donc pas prises en compte par les programmes sous-régionaux. Ce programme devrait s'appuyer sur les principes d'ouverture, de transparence et d'équité. Il devrait s'étendre fondamentalement à l'ensemble des échanges et concerner la libéralisation et la facilitation du commerce des biens et des services ainsi que des investissements. Il devrait faire preuve de flexibilité et d'un traitement spécial et différencié à l'égard des pays les plus pauvres et fournir une assistance économique aux zones qui accusent du retard et aux catégories vulnérables de la société. On pourrait alors parler de régionalisme « à visage Asie-Pacifique ». La création d'un marché plus large ne signifie pas, toutefois, que les groupements sous-régionaux perdront de leur pertinence. Ils devraient jouer un rôle déterminant en tant qu'éléments constitutifs d'un programme régional plus large tout en continuant de mener à bien leurs propres programmes de libéralisation et de facilitation du commerce, de renforcement de la connectivité, et de sécurité alimentaire et énergétique;

⁶ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

⁷ A/58/716-S/2004/122, annexe III.

Encadré

Déclaration des dirigeants de l'Asie et du Pacifique sur un régionalisme plus large

Le Premier Ministre indien, M. Manmohan Singh, a déclaré, au troisième Sommet économique entre l'Inde et l'ASEAN, tenu à New Delhi le 19 octobre 2004: « Nous envisageons une *Communauté économique de l'Asie*... Une telle communauté libérera les énergies créatrices considérables de chacun de nous. On ne peut qu'être séduit par la vision d'un marché intégré, s'étendant de l'Himalaya à l'océan Pacifique, relié par des services routiers, ferroviaires, aériens et de transport efficaces. Cette communauté de nations constituera un « arc avantageux », sous lequel circuleront à grande échelle les personnes, les capitaux, les idées et la créativité... C'est une idée qui approche à grand pas, et nous devons nous y préparer collectivement^a ».

Dans la déclaration du Président du quatrième Sommet de l'Asie de l'Est, tenu à Chaam Hua Hin (Thaïlande) le 25 octobre 2009, figurait le passage suivant: « Nous avons reconnu l'importance des discussions régionales destinées à examiner les manières de faire progresser la stabilité et la prospérité de la région Asie-Pacifique. À cet égard, nous nous sommes félicités des deux propositions suivantes: a) la proposition faite par les Philippines d'inviter les chefs des autres instances et organisations régionales de l'Asie et du Pacifique à participer aux futures réunions de l'Asie de l'Est pour examiner les mesures qui protégeront la région contre les crises économiques et financières à venir et renforceront la coopération économique en Asie, notamment par l'éventuelle création d'une *communauté économique de l'Asie*; b) la nouvelle proposition faite par le Japon de relancer le débat menant à la création, à long terme, d'une communauté de l'Asie de l'Est fondée sur les principes d'ouverture, de transparence et d'inclusivité et sur la coopération fonctionnelle; et c) la proposition faite par l'Australie de la *communauté Asie-Pacifique* dont l'ASEAN constituera le cœur^b... ».

^a Manmohan Singh, Premier ministre indien, « PM's address at third India-Asean business summit », New Delhi, 19 octobre 2004. Disponible à l'adresse: <http://pmindia.nic.in/speech-details.php?nodeid=30> (c'est nous qui soulignons en italique).

^b Abhisit Vejjajiva, Premier ministre thaïlandais, « Chairman's statement of the 4th East Asia Summit, Cha-am Hua Hin, Thailand, 25 October 2009 », par. 21. Disponible à l'adresse: www.mofa.go.jp/region/asia-paci/eas/state_0910.pdf (c'est nous qui soulignons en italique).

b) *Une connectivité ininterrompue* – On ne peut tirer pleinement parti du potentiel de commerce intrarégional sans une connectivité améliorée. Par exemple, de meilleurs transports (terrestres et maritimes) de surface et des réseaux de transport multimodal reliés par des ports secs contribueront à répartir les bienfaits de l'industrialisation dans l'arrière-pays et les îles isolées. La connectivité devrait concerner l'adduction des ressources énergétiques, les réseaux électriques et les câbles à haut débit. La connectivité matérielle devrait être complétée par la connectivité non matérielle sous la forme de pratiques de pointe en matière de facilitation du commerce et des transports. Ces connexions relieront les régions qui accusent des retards aux pôles de croissance et encourageront un modèle plus équilibré de développement régional;

c) *La coopération financière* – La coopération financière peut promouvoir des échanges mutuels et accroître la résilience aux crises financières, tout en permettant par ailleurs une meilleure utilisation des ressources régionales en vue d'investissements infrastructurels qui renforceront la connectivité;

d) *Les moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs* – Grâce à la coopération mutuelle, les pays seront mieux placés pour faire face aux vulnérabilités et risques communs en renforçant la sécurité énergétique et alimentaire, en accroissant la résilience aux catastrophes naturelles et en favorisant la durabilité environnementale. Il faudra aussi parer aux menaces pesant sur la cohésion sociale, qui résultent de la pauvreté persistante et de la montée des inégalités. Les possibilités de coopération régionale permettant de faire face à ces vulnérabilités et risques consistent notamment à développer les technologies, à renforcer les contacts interpersonnels pour promouvoir une meilleure compréhension, et à partager les données d'expérience et les meilleures pratiques en matière de développement.

V. Les possibilités économiques d'un régionalisme plus large

20. La région Asie-Pacifique est la région du monde la plus dynamique sur le plan des échanges. Entre 2000 et 2010, le commerce mondial a augmenté en moyenne de 9 % par an contre une croissance des échanges de 12 % dans la région⁸. Les exportations intrarégionales ont dépassé de loin celles vers l'Europe, l'Amérique du Nord et le reste du monde, et, entre 2010 et 2016, on estime qu'elles devraient grimper de 3,1 à 6,8 billions de dollars⁹.

A. Évaluer les possibilités d'exportation

21. La croissance des marchés offre des créneaux aux exportateurs actuels et à venir dans le monde entier. Afin d'évaluer s'il est souhaitable de poursuivre la libéralisation des échanges au sein de la région Asie-Pacifique et les perspectives offertes en pareil cas, un « indicateur des possibilités d'exportation » élaboré par la CESAP identifie les marchés d'exportation les plus prometteurs dans le monde pour chaque pays¹⁰. Les résultats fournis montrent que la Chine compte parmi les 10 premiers marchés d'exportation dans le monde pour tous les pays de l'Asie et du Pacifique. Parmi les autres 10 premiers marchés d'exportation pour les pays de la région, on trouve l'Inde (pour 44 pays), la République de Corée (pour 39 pays), la Fédération de Russie (pour 32 pays) et la Turquie (pour 28 pays).

22. Il convient de noter que les possibilités offertes en Asie et dans le Pacifique sont plus grandes que celles combinées de l'Europe et de l'Amérique du Nord (voir tableau 1). Cet indicateur montre aussi qu'à l'exception de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, les pays de l'Asie et du Pacifique bénéficient de possibilités d'exportation plus importantes dans d'autres sous-régions que les leurs. Cette observation tranche avec les

⁸ Voir *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011: Post-crisis Trade and Investment Opportunities* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.F.8). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/tid/iblication/aptir2596.pdf; et *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011: Sustaining Dynamism and Inclusive Development – Connectivity in the Region and Productive Capacity in Least Developed Countries* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.F.2). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/pdd/publications/survey2011/download/.

⁹ *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* (ST/ESCAP/2629). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/pdd/publications/themestudy2012/themestudy2012-full.pdf.

¹⁰ Ibid.

résultats de l'approche adoptée jusque-là en matière d'intégration économique régionale, laquelle demeure essentiellement sous-régionale et ne tient pas compte des possibilités d'expansion commerciale souvent plus importantes entre les sous-régions. De plus, le commerce intrarégional n'a pas été en mesure de tirer parti des avantages de la proximité géographique car les coûts du commerce intrarégional sont souvent beaucoup plus élevés que ceux de l'exportation vers les marchés traditionnels de l'Ouest.

Tableau 1

Indicateur des possibilités d'exportation pour le pays moyen dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique et certaines régions du monde
(en milliards de dollars des États-Unis)

Indicateur des possibilités d'exportation depuis	Vers l'Asie de l'Est et du Nord-Est	Vers l'Asie du Sud-Est	Vers l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	Vers l'Asie du Nord et l'Asie centrale	Vers le Pacifique	Vers l'Asie et le Pacifique	Vers l'Europe	Vers l'Amérique du Nord	Vers le reste du monde
Asie de l'Est et du Nord-Est	23,3	3,7	5,3	3,6	0,8	36,8	20,8	3,9	11,8
Asie du Sud-Est	19,4	2,3	4,1	1,7	0,6	28,1	16,2	5,4	6,9
Asie du Sud et du Sud-Ouest	9,1	2,1	2,8	1,9	0,5	16,5	12,9	3,6	7,0
Asie du Nord et Asie centrale	13,5	3,1	6,1	1,0	0,7	24,4	18,1	7,9	6,8
Pacifique	5,2	1,4	2,5	0,7	0,3	10,1	7,3	1,8	3,5
Asie et Pacifique	13,0	2,4	3,9	1,6	0,6	21,4	14,1	4,3	6,7
Europe	13,8	3,8	5,6	4,5	1,0	28,6	29,7	6,1	13,7
Amérique du Nord	32,1	6,6	11,1	4,3	1,5	55,6	40,3	10,9	16,5
Reste du monde	9,5	2,2	3,9	1,3	0,6	17,5	12,1	4,9	5,6

Source: CESAP, d'après les données de la Division de statistique de l'ONU, base de données sur les statistiques commerciales des produits de base (COMTRADE).

Note: Chaque ligne représente l'indicateur des possibilités d'exportation pour le pays moyen dans chaque région ou sous-région par rapport à l'ensemble des pays de la région ou sous-région d'importation.

B. Le commerce des services

23. Les exportations de services commerciaux deviennent de plus en plus importants en Asie et dans le Pacifique. Entre 2000 et 2010, la contribution de la région aux exportations mondiales de services est passée de 22 à 29 %. En particulier, le commerce des services de TIC s'est massivement accru en Asie et dans le Pacifique, des pays comme l'Inde, les Philippines et Singapour dégagant des bénéfices considérables des exportations de tels services. De plus, les données disponibles indiquent que la région devient elle-même un marché important. Ce résultat était en partie prévisible du fait du pouvoir d'achat de la nouvelle classe moyenne de la région, qui a de plus en plus les moyens, par exemple, de voyager à l'étranger pour y faire du tourisme ou des études. En fait, les données récentes montrent qu'environ

deux tiers des arrivées dans les 10 premiers marchés du tourisme de la région proviennent d'autres pays de la région et qu'une large majorité d'étudiants internationaux qui étudient dans les universités de la région sont également originaires de la région.

24. Dans le Pacifique, les engagements pris par les pays insulaires du Pacifique dans le cadre du Protocole sur le commerce des services de l'Accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique (PICTA) appuient le renforcement de l'intégration des économies de la région et offrent la possibilité au secteur privé du Pacifique d'avoir accès à un marché régional plus large. Dans le cadre de ce Protocole, de nombreux pays insulaires du Pacifique ont pris l'engagement d'ouvrir leur économie aux opérateurs des autres pays insulaires du Pacifique dans certains secteurs, tels que le tourisme, les transports, la communication, l'éducation ainsi que les services financiers et commerciaux.

C. Les mouvements migratoires

25. Les mouvements migratoires constituent un autre aspect de la connectivité intrarégionale croissante. Les flux migratoires entre les pays de la région permettent de faire face efficacement aux déséquilibres structurels de l'offre et de la demande de main-d'œuvre entre ces pays, contribuant ainsi à la croissance économique et à une réduction des disparités observées à l'échelon régional dans la répartition des revenus du travail. Les migrations internationales représentent également une source de revenus pour les membres de la famille du migrant qui sont restés dans leur pays, ainsi qu'une source de devises pour les pays de départ. En fait, la part des fonds envoyés dans la région qui proviennent de la région elle-même n'est pas négligeable: elle représentait environ 34 % du total des fonds reçus par les pays dans la région en 2010.

26. Nombre des flux de main-d'œuvre dans la région sont irréguliers, faute de cadres juridiques adéquats propices à la migration par des circuits formels. L'absence de tels circuits officiels se traduit par des augmentations du coût des migrations, notamment par des processus de recrutement plus onéreux. Afin de régulariser les flux migratoires et d'optimiser les bienfaits des migrations de main-d'œuvre, plusieurs pays ont conclu des accords bilatéraux en matière de recrutement, de conditions d'emploi et de mesures de protection à l'égard des migrants.

27. La coopération régionale en matière de migration a pris la forme de consultations régionales sur l'emploi outremer et le travail contractuel pour les pays d'origine d'Asie. Le Processus de Colombo et le Dialogue d'Abu Dhabi constituent à cet égard deux grandes initiatives. Le Processus de Colombo réunit 10 pays – le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam – qui ont formulé des recommandations en vue de la gestion efficace des programmes d'emploi outremer et ont convenu de réunions de suivi régulières. Le Dialogue d'Abu Dhabi rassemble les pays du Processus de Colombo et les États membres du Conseil de coopération du Golfe plus le Yémen et deux autres pays asiatiques de destination. Un accent particulier est mis sur la promotion du bien-être et de la prospérité des travailleurs, sur le développement des pays d'origine et de destination par la mobilité de la main-d'œuvre, et sur le renforcement de la coopération et de la collaboration intergouvernementales, avec le soutien actif des partenaires internationaux et régionaux. Hormis ces initiatives, la Commission de l'Asie du Sud pour les

migrations a été créée en 2009 afin de contrôler les migrations et de renforcer leurs aspects positifs¹¹.

D. Les investissements directs étrangers

28. Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région Asie-Pacifique se sont considérablement accrus, la région représentant à présent un quart des entrées mondiales. Toutefois, les sorties d'IDE de la région ont pris une ampleur bien plus impressionnante avec l'émergence d'économies telles que la Chine, Hong Kong (Chine), l'Inde, la Malaisie et Singapour s'associant aux sources traditionnelles d'IDE comme l'Australie, le Japon et la République de Corée.

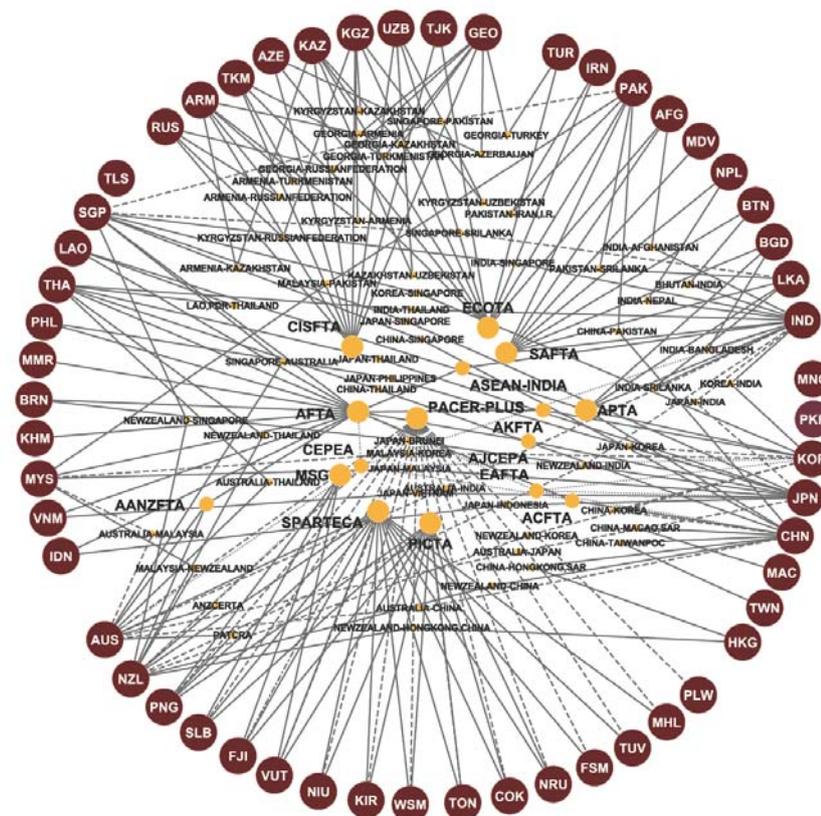
29. Les IDE intrarégionaux sont devenus plus importants du fait de l'émergence des chaînes de valeur régionales. Ainsi, entre les périodes allant de 1998 à 2008 et de 2008 à 2010, la part des IDE entre les pays de l'ASEAN a plus que doublé, passant de 15 % à plus de 40 %. Au cours de la période allant de 2009 à 2011, la Chine a attiré plus de 27 % de tous les IDE intrarégionaux, devant le Viet Nam (11,5 %), l'Inde (10,6 %), l'Indonésie (8,3 %) et l'Australie (5 %). Les IDE intrarégionaux de création de capacités proviennent principalement de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est. Par exemple, les principaux fournisseurs d'IDE à destination de la Chine au cours de la période 2009-2011 étaient les économies voisines du Japon, de la province chinoise de Taiwan et de Hong Kong (Chine).

VI. La fragmentation économique de la région et ses coûts commerciaux élevés

30. À en juger par l'importance des obstacles au commerce non tarifaires et après la frontière, une plus grande libéralisation des échanges est encore largement possible dans la région. Mais, au vu des avancées modestes enregistrées par les négociations commerciales multilatérales depuis la conclusion des Négociations d'Uruguay en 1995, la plupart des pays de la région se sont tournés vers des accords de libre-échange bilatéraux ou sous-régionaux. Les économies de l'Asie et du Pacifique sont parties à plus de 140 accords et en envisagent actuellement beaucoup d'autres. Ce dynamisme est le signe d'une préférence marquée pour une intégration plus profonde des pays de la région. Toutefois, il a pour effet général un enchevêtrement d'accords qui se chevauchent et qu'on a comparé à un « bol de nouilles ». Sa complexité augmente le coût du commerce sans fournir de marché régional uniforme ou intégré.

¹¹ CESAP, *Regional Cooperation for Inclusive and Sustainable Development: South and South-West Asia Development Report 2012-13* (ST/ESCAP/2644).

Figure 2
Réseau des accords de commerce entre les pays d'Asie et du Pacifique



Source: CESAP, d'après la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement en Asie et dans le Pacifique (www.unescap.org/tid/aptiad) et les informations fournies par le Secrétariat de l'ASEAN (www.aseansec.org).

Note: Les lignes continues représentent les accords conclus. Les lignes en pointillé représentent les accords qui sont en cours de négociation.

31. Les accords bilatéraux et sous-régionaux aident à stimuler le commerce, mais leurs différences de champ d'application, de couverture et de règles ne permettent pas de créer un marché homogène à l'échelon régional, ni d'exploiter les synergies qui existent entre les sous-régions. Il faut non seulement ne pas se limiter au renforcement de l'intégration à l'intérieur des sous-régions, mais aussi viser au développement des relations commerciales entre les sous-régions.

32. Une mesure des coûts globaux du commerce des biens, mise en place par la CESAP, montre que les coûts des échanges entre les pays membres de la CESAP sont très élevés par rapport à ceux entre les pays de l'Union européenne (voir tableau 2). Alors que les coûts des échanges ont chuté dans de nombreuses sous-régions de l'Asie et du Pacifique, ceux entre les sous-régions de la région Asie-Pacifique sont souvent supérieurs à ceux entre les sous-régions de la région Asie-Pacifique et les régions du reste du monde. Par exemple, les coûts des échanges entre les membres de l'ASEAN et ceux de l'ASACR sont, en moyenne, près de deux fois supérieurs aux coûts des échanges entre les membres de l'ASEAN et les États-Unis d'Amérique (126 % contre 75 %). La collaboration inter-sous-régionale en matière de réduction des coûts des échanges sera par conséquent déterminante pour réaliser pleinement le potentiel du commerce intrarégional.

Tableau 2
Coûts commerciaux intra- et extrarégionaux en Asie et dans le Pacifique,
à l'exclusion des coûts tarifaires (2007-2010) (en pourcentage)

Région/sous-région	ASEAN-4	Asie de l'Est-3	Asie du Nord et Asie centrale	ASACR-4	AUS-NZL	UE-3	É.-U.
ASEAN-4	75	78	381	126	86	110	84
Asie de l'Est-3	78	52	221	125	80	86	63
Asie du Nord et Asie centrale	381	221	141	261	296	166	191
ASACR-4	126	125	261	105	127	115	108
AUS-NZL	86	80	296	127		102	90
UE-3	110	86	166	115	102	46	67
É.-U.	84	63	191	108	90	67	

Source: CESAP, base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce (pour de plus amples détails, voir www.unescap.org/tid/artnet/trade-costs.asp).

VII. Vers un marché intégré plus large

33. L'étude thématique de 2012 propose trois formules pour réaliser un marché intégré dans la région de l'Asie et du Pacifique. La première formule consiste à créer une « zone économique Asie-Pacifique » (APEA) qui serve de cadre à l'adhésion aux groupements sous-régionaux existants afin de permettre l'échange de préférences commerciales entre ses membres (à la manière de l'Accord sur l'espace économique européen qui associe au marché unique de l'Union européenne les membres de l'Association européenne du commerce équitable). Les principaux groupements sous-régionaux susceptibles d'être couverts par cette APEA sont les suivants: a) l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA); b) la Zone de libre-échange de l'ASEAN; c) la Zone de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA); et d) le projet d'Accord sur des relations économiques plus étroites dans le Pacifique (PACER-Plus), qui englobe l'Accord sur le commerce du Forum des Iles du Pacifique (PICTA) élargi à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Au total, ces quatre accords de commerce rassemblent 43 des 51 économies de l'Asie et du Pacifique.

34. Un exercice de modélisation effectué par la CESAP semble indiquer que les pays membres auraient beaucoup à gagner si les quatre groupements adhéraient à l'APEA. Toutefois, cette formule pourrait se heurter au fait que les quatre groupements sous-régionaux sont à un stade différent de leur développement. De plus, une grande faiblesse de ce système tient à ce que certains des plus grands marchés de la région, tels que la Chine, le Japon et la République de Corée, en seraient exclus. Quoiqu'il en soit, il existe un potentiel considérable d'apprentissage mutuel entre les groupements sous-régionaux de la région et de partage au niveau de leurs meilleures pratiques. Un Comité consultatif des groupements sous-régionaux pourrait donc être mis en place pour faciliter cet apprentissage mutuel.

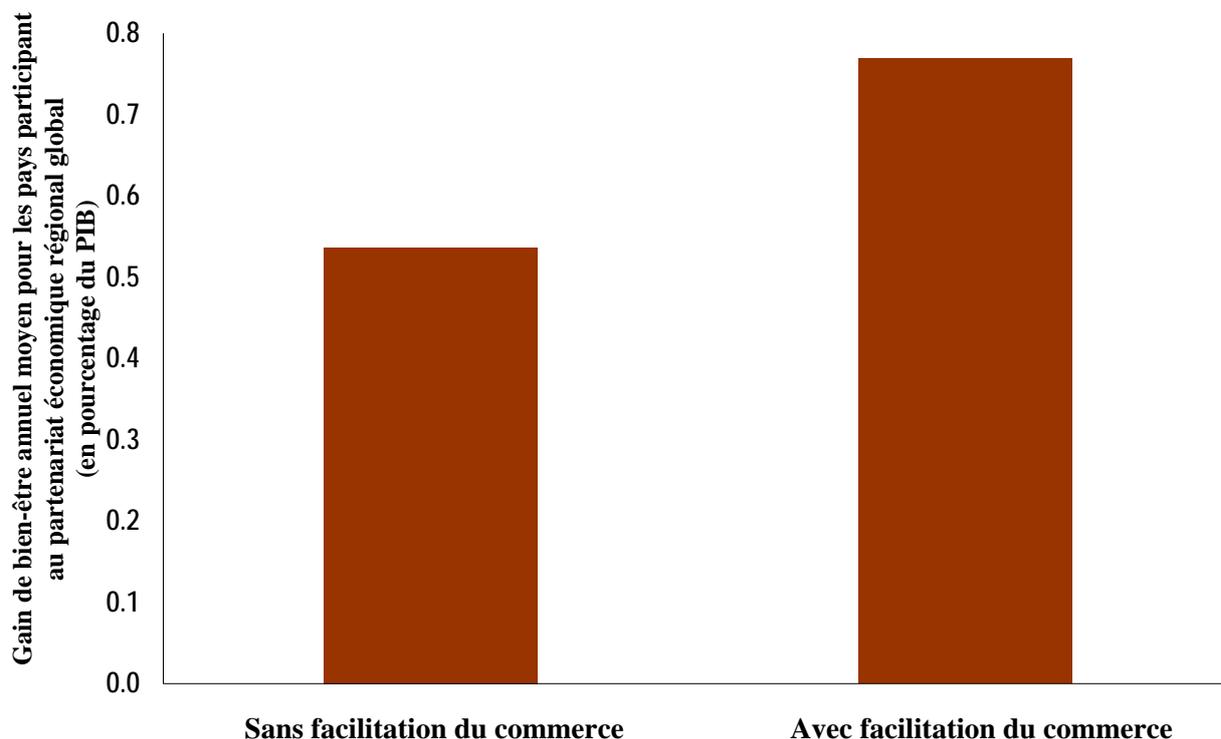
35. Une deuxième formule consiste à s'appuyer sur l'approche de l'ASEAN+. Le processus de dialogue de l'ASEAN a contribué à débattre d'arrangements régionaux plus larges. Après avoir abouti à la création d'accords de libre-échange au niveau de l'ASEAN+1 avec chacun des partenaires de dialogue de l'ASEAN (à savoir le Japon, la Chine, la

République de Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), le processus de dialogue de l'ASEAN s'oriente à présent vers un « partenariat économique régional global » qui réunira les pays de l'ASEAN et leurs six partenaires d'accords de libre-échange en un seul accord. Une décision visant à ouvrir des négociations en vue d'un partenariat économique régional global a été prise au Sommet de l'ASEAN en novembre 2012. Associant 16 économies parmi les plus importantes et les plus dynamiques de la région, un partenariat économique régional global pourrait devenir le cœur d'un premier accord de commerce régional auquel les autres pays pourraient adhérer à l'avenir.

36. L'avantage de cette formule tient au fait que les six partenaires de dialogue de l'ASEAN ont déjà conclu des accords de libre-échange au niveau de l'ASEAN+1, lesquels peuvent aisément acquérir une dimension multilatérale à partir de règles d'origine communes. Allier les pôles de croissance de la région, à savoir la Chine et l'Inde, aux pays de l'ASEAN et aux économies avancées de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la République de Corée permettra de constituer un groupement régional d'un PIB combiné de plus de 20 billions de dollars, d'une stature comparable à l'Union européenne et à l'Accord de libre-échange nord-américain mais largement supérieur en termes de dynamisme.

37. Des résultats de simulation ont mis en évidence des gains de bien-être importants en cas de partenariat économique régional global, proches de 0,8 % du PIB combiné de ses membres compte tenu des mesures de facilitation du commerce (voir figure 3). La figure 3 met en évidence à la fois la nécessité de viser des accords plus larges, couvrant un nombre plus important de pays, et l'importance de tels accords pour y inclure des dispositions destinées à réduire les coûts des échanges par diverses mesures de facilitation du commerce. Toutefois, pour faire en sorte qu'un partenariat économique régional global évolue dans le sens d'un marché intégré à l'échelon de la région, il faudra qu'il se caractérise par une architecture ouverte qui permette aux autres pays de l'Asie et du Pacifique d'y adhérer à l'avenir.

Figure 3
Bénéfices potentiels de l'élargissement de la Zone de libre-échange de l'ASEAN à l'ASEAN+6



Source: CESAP, d'après John Gilbert, « The economic impact of new regional trading developments in the ESCAP region », document de travail établi pour l'étude thématique de 2012.

38. Une autre formule consisterait en un nouvel Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (APTA II). Formule sans précédent, libérée de tout engagement antérieur, cet APTA II pourrait plus aisément présenter toutes les caractéristiques souhaitables, dont un champ d'application général de coopération économique régionale et la couverture des concessions tarifaires préférentielles sur la base de listes négatives, la suppression progressive des obstacles non tarifaires, le commerce des services, la facilitation du commerce, et la promotion et la facilitation en matière d'investissement. Il permettrait surtout d'accorder un traitement spécial et différencié et un appui aux pays pauvres afin qu'ils puissent tirer parti des opportunités qui leur seraient offertes, faisant de cette formule un accord de commerce régional à visage humain et un modèle d'intégration économique régionale à suivre par les autres régions. Des études de simulation montrent qu'un tel accord pourrait générer les gains de bien-être les plus importants pour la région – jusqu'à 140 milliards de dollars, soit plus de 1 % du PIB régional¹².

39. Des trois approches envisagées pour créer un marché plus large en Asie et dans le Pacifique tel que décrit dans l'étude thématique de 2012, la formule de l'ASEAN+ semble la plus prometteuse parce qu'un partenariat économique régional global dispose d'une masse critique de 16 pays et qu'il en est déjà au stade de la négociation. Pour que cette formule constitue le cœur d'un partenariat Asie-Pacifique plus large, ouvert à tous les pays de la

¹² *Growing Together: Economic Integration for an Inclusive and Sustainable Asia-Pacific Century* (ST/ESCAP/2629). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/pdd/publications/themestudy2012/themestudy2012-full.pdf.

région, l'accord de partenariat économique régional global devrait comprendre un protocole d'adhésion.

40. À cet égard, il pourrait être très utile pour les pays des autres sous-régions d'accélérer leurs programmes d'intégration intra-sous-régionale pour mieux se préparer à adhérer à un partenariat économique régional global à l'avenir. Il s'agirait d'accélérer l'exécution des programmes de coopération et d'intégration régionales adoptés par les groupements sous-régionaux en matière de coopération régionale, tels que l'ASACR, l'Organisation de coopération économique, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et le Forum des Iles du Pacifique. Des programmes d'intégration sous-régionale renforcés pourraient devenir les éléments constitutifs d'initiatives régionales élargies.

41. Toutefois, l'accélération de l'exécution des programmes existants ne serait qu'une première étape vers le renforcement des groupements sous-régionaux car ils sont hétérogènes quant à leur niveau de développement institutionnel et à l'ampleur de leurs accords d'intégration. Des progrès importants sont donc possibles par l'échange de données d'expérience en vue d'identifier les meilleures pratiques et de promouvoir l'apprentissage mutuel. Étant donné l'importance de sa composition et de son expertise dans les domaines du vaste programme d'intégration économique régionale proposé dans l'étude thématique de 2012, la CESAP occupe une position idéale pour servir de plateforme à un tel échange de données d'expérience entre les groupements sous-régionaux.

42. À cet effet, la Conférence ministérielle souhaitera peut-être appuyer une proposition visant à créer un forum consultatif annuel des groupements sous-régionaux des pays de l'Asie et du Pacifique, qui sera convoqué par la CESAP. De telles consultations pourraient bénéficier du travail de groupes sectoriels qui examineraient les mécanismes particuliers de coopération et de coordination dans divers domaines, tels que le commerce et l'investissement, la connectivité, la finance, la gestion des risques de catastrophe, et la sécurité alimentaire et énergétique.

VIII. Questions appelant un examen plus approfondi

43. En particulier, la Conférence ministérielle souhaitera peut-être prendre note de l'importance d'accords tels qu'un partenariat économique régional global qui feront preuve d'une certaine flexibilité et accorderont un traitement spécial et différencié à l'égard des pays pauvres ainsi qu'une coopération technique et économique en vue de combler les écarts de développement entre les parties.

44. Consciente de l'importance cruciale de la facilitation du commerce pour la promotion du commerce intrarégional, la Conférence ministérielle souhaitera peut-être convenir que les pays devraient coopérer en matière de facilitation du commerce, notamment en vue de s'orienter vers l'harmonisation des procédures douanières, des guichets uniques et du commerce sans papier, et des procédures d'évaluation de la conformité en matière de normes, entre autres choses, au niveau sous-régional et au-delà. La Conférence pourrait rechercher un mécanisme de coordination de la facilitation du commerce à l'échelon de la région qui réunisse les principales organisations sous-régionales (telles que l'ASEAN, l'ASACR, l'Organisation de coopération économique et la CESAP) pour permettre la promotion de la facilitation du commerce intrarégional et sous-régional en général, et la facilitation du transit en particulier. Ce mécanisme pourrait être relié au Forum Asie-Pacifique annuel sur la facilitation du commerce organisé par la

CESAP, en collaboration avec la Banque asiatique de développement et d'autres organisations.

45. Afin de promouvoir les investissements intrarégionaux, la Conférence ministérielle souhaitera peut-être décider de trouver un accord régional de promotion et de protection des investissements et un accord en vue d'éviter la double imposition pour éviter de devoir conclure de multiples accords bilatéraux. Ces accords devraient être équilibrés et propices au développement.

46. La Conférence ministérielle souhaitera peut-être reconnaître l'importance des flux migratoires pour faire face à la demande structurelle de main-d'œuvre et aux disparités de l'offre entre les pays, ainsi que le rôle déterminant joué en matière de développement par les fonds envoyés dans beaucoup de pays d'accueil. Dans ce contexte, la Conférence souhaitera peut-être souligner l'importance des consultations régionales telles que le Processus de Colombo et le Dialogue d'Abu Dhabi, qui visent à protéger les droits des travailleurs migrants.
